Maroc : Les enfants des clandestins peuvent être scolarisés

18/12/2013 à 6h44

Depuis le 9 octobre les enfants des immigrés subsahariens en situation irrégulière au Maroc ont le droit d'aller à l'école.

> *«Personne ne veut utiliser le mot de 'clandestin' ou d''étranger en situation administrative irrégulière' donc on utilise, comme c'est le cas dans la circulaire, le terme de Subsaharien, mais le terme est mal choisi», reconnaît Fanny Curet (Service Accueil Migrant (SAM) rattaché à Caritas Maroc).*

Grâce à la circulaire, les enfants ont non seulement le droit d'aller à l'école – ce qui pouvait parfois être le cas dans le passé lorsqu'un directeur d'établissement était particulièrement compréhensif – mais ils pourront également disposer désormais d'un certificat de scolarité pour chaque année passée dans le système scolaire marocain. **Il leur permettra de poursuivre leur scolarité dans d'autres pays si besoin.** L'enseignement qu'ils reçoivent au Maroc a une valeur et elle est désormais reconnue. […]

«*Ce qui peut être difficile également c'est le fait d'être le seul étranger, le seul noir de la classe ; le seul chrétien aussi. Il arrive que certains parents refusent que leurs enfants aillent aux leçons de Coran. Les enseignants ne comprennent pas parce qu'elles font partie intégrantes du programme, elles donnent lieu à une note*», souligne la responsable du SAM. Tous les parents ne réagissent pas de même. […]

«*Entre 4 et 5 ans, j'ai réussi à mettre mon petit garçon dans*

un groupe scolaire, mais il subissait trop de racisme.», raconte Angélique, Congolaise du Congo Brazzaville. […]

yabiladi